

Sujet : [INTERNET] Avis enquête publique Avril sur Loire : mardi 10 octobre à 13:02

De : Justine GUYOT <justineguyot.decize@gmail.com>

Date : 10/10/2023 13:14

Pour : enquete-publique-avril-sur-loire@nievre.gouv.fr

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

En ma qualité de Maire de la Commune de Decize, 5ème Vice-Présidente du Conseil Départemental de la Nièvre et 1ère Vice-Présidente de la Communauté de Communes Sud-Nivernais (CCSN), je souhaite porter à votre connaissance mon avis sur le projet de parc photovoltaïque porté par la société PHOTOSOL sur la commune d'Avril-sur-Loire.

Mon avis est pris dans le respect de la dignité de l'ensemble des parties prenantes au projet quelque soit leur grade et qualité.

Ainsi, je détaillerai mon argumentaire ci-après avec une analyse tant sur la forme (I) que sur le fond (II).

I) Sur la forme: une absence de transparence et de concertation

En ma qualité de 1ère Vice-Présidente de la Communauté de Communes Sud-Nivernais, ce projet a été porté à ma connaissance lors d'un bureau communautaire.

En effet, dans le cadre du plan Climat Air-Energie Territorial (PCAET), la CCSN a souhaité planifier des actions sur son territoire afin d'atténuer le changement climatique, de développer les énergies renouvelables et maîtriser la consommation d'énergie.

Le projet nous a donc été présenté comme répondant aux enjeux fixés par le PCAET qui vise à faire de la CCSN un territoire qui produit autant d'énergie renouvelable qu'elle en consomme (TEPOS) en 2050. Pour y parvenir, la CCSN souhaite associer une baisse des consommations d'énergie à une augmentation de la production d'énergie renouvelable sur le territoire. Pour atteindre les objectifs fixés en termes de production d'énergie renouvelable, la CCSN privilégie le développement, entre autres, de l'énergie solaire via la technologie photovoltaïque

Une motion de soutien a donc été proposée en conseil communautaire du 26 octobre 2021 motivée par le fait que " la commune d'Avril-sur-Loire avait apporté son soutien au projet".

La jurisprudence de la CCSN étant de suivre l'avis des communes concernées par l'implantation de parc photovoltaïque sur leur territoire.

Je précise que je m'étais abstenue sur cette motion.

Aujourd'hui, je constate que cette motion comportait clairement une information erronée puisque le conseil municipal d'Avril-sur-Loire ne s'est prononcé défavorablement sur ce projet que le 4 octobre 2023 soit deux ans après le vote de la motion.

Comment se fait-il que le conseil municipal ne se soit exprimé que le 4 octobre 2023 sur

ce sujet majeur pour une petite commune rurale?

Comment se fait-il qu'aucune réunion d'information n'ait été organisée par la municipalité d'Avril-sur-Loire pour les habitants des Bruyères de Crécy de Decize et Avril-sur-Loire ?

Il me semble que l'absence de transparence sur ce dossier est intolérable de la part des différents protagonistes.

J'en profite également pour préciser que l'avis de la commune de Decize est entaché d'illégalité puisqu'il ne s'agit que d'un avis administratif. Les services de l'Etat ont été informés par mail de l'absence de délibération. Je souhaite en transparence le préciser dans cet avis.

II) Sur le fond: le déploiement nécessaire des énergies renouvelable sur des lieux propices à leur installation

Sans vouloir rentrer dans un examen technique qui ne relève pas de ma compétence, je m'interroge sur plusieurs aspects du projet liés à son implantation sur les terres concernées :

- * Que penser de l'implantation de ce parc photovoltaïque sur une zone natura 2000?
- * Que penser de l'implantation de ce parc sur des terres cultivables? N'y a-t-il pas sur la commune d'Ail-sur-Loire d'autres terres plus adéquates ? (qui appartiennent aux mêmes propriétaires?). Il me semble que si. Pourquoi imposer des nuisances à des riverains quand les principaux protagonistes les refusent à proximité de leur domaine?
- * Que penser de l'implantation prévue à une vingtaine de mètres d'une exploitation agricole là où le SCOT exige une distance minimale de 100 mètres?
- * Que penser de la pollution visuelle que va générer ce champ ?
- * Que penser de l'impact sanitaire que ce parc va générer pour les riverains et l'élevage laitier de l'exploitant agricole?

Monsieur le Commissaire-enquêteur, vous comprendrez qu'en ma qualité de responsable politique je suis soucieuse du déploiement des énergies renouvelables "mais pas n'importe où et n'importe comment".

Par conséquent, pour les vices de forme et de fond que comportent ce dossier, j'émet un avis défavorable et demande :

- 1) Que l'ensemble des collectivités redélibèrent en intégrant l'avis défavorable du conseil municipal d'Avril-sur-Loire
- 2) Que le projet soit stoppé sur le lieu actuellement projeté
- 3] Qu'une concertation tripartite entre la municipalité d'Avril-sur-Loire, les habitants de Bruyères de Crécy, la société Photosol soit organisée très rapidement
- 4) Qu'un moratoire sur l'implantation de parcs photovoltaïques soit voté par les assemblées délibérantes du Département

Je terminerai mon avis par une question simple : Finalement, qui est favorable à ce projet sur le territoire d'Avril-sur-Loire?

Cicéron écrivait "un responsable politique doit avant tout se dévouer à l'intérêt public".
C'est absolument nécessaire pour la vitalité de la DEMOCRATIE nationale ou LOCALE.

Recevez, Monsieur le Commissaire-enquêteur, mes salutations distinguées.

Justine GUYOT

Justine Guyot